

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

**Projet :** Elaboration des documents de planification

**Objet :** Recrutement d'un prestataire pour l'actualisation du Schéma directeur d'Aménagement communal au profit de la Commune de Ouidah

**Référence du marché :** PI\_DADE\_117071

Avis N° 5/0213/PI\_DADE\_117071 / CO/ SE/PRMP-SPMP/DDCMP DU 17/06/26

1. Le présent *avis à manifestation d'intérêt (AMI)* fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune de Ouidah publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 06 février 2026.
2. La Commune de Ouidah a prévu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds propres, afin de financer le projet d'élaboration des documents de planification, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles Recrutement d'un prestataire pour l'actualisation du Schéma directeur d'Aménagement communal au profit de la Commune de Ouidah / PI\_DADE\_117071.
3. Les prestations comprennent l'appui à la Commune pour l'évaluation et l'actualisation du schéma directeur d'aménagement communal échu sur une période de six mois.
4. Le délai de réalisation de la mission est de quatre (04) mois.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 5 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats, *au moins cinq (05) et au plus huit (08)*, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de

nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis<sup>1</sup>. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : *la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC)*.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des	[25]	12,5 points par expérience générale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i></li> </ul> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées

<sup>1</sup> La satisfaction des critères de sélection requis suppose pour le cabinet/firme l'obtention de la note minimale requise



5 dernières			<p>des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i></b></li> </ul> <p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement ; c'est-à-dire attestations de travail appuyées de pages de garde et de signature du contrat de travail (chef de mission seul)</p>
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des 5 dernières années	[50]	25 points par expérience spécifique.	<p>• <b><i>Pour les anciens cabinets/firmes</i></b></p> <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i></b></li> </ul> <p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel</p>

**BON A LANGIER**  
**DDCNP - ATLANTIQUE**

				d'encadrement ; c'est-à-dire attestations de travail appuyées de pages de garde et de signature du contrat de travail (chef de mission seul)
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme		[05]	<p>Note de présentation du cabinet (situation géographique, domaine de compétences / expériences, date de création, moyens et stratégie d'intervention...) =2 points</p> <p>Organigramme = 3 points</p>	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission		[10]	<p><b>Un chef de mission</b> (planificateur -aménageur ou géographe-aménagiste):</p> <p>Bac+5 en planification, géographie, urbanisme ou autre domaine connexe = 4 points</p> <p><b>Un chef de mission adjoint</b></p> <p><b>Environnementaliste</b> : BAC + 5 en agronomie, en environnement, en géographie ou</p>	Liste du personnel et copie simple des diplômes

**BON A LANCER**  
**DDCNP - ATLANTIQUE**

		formation similaire= 2 <b>points</b> <b>Un chef de mission          adjoint          cartographe:</b> Bac+5 en agronomie, géographie, planification, développement local, environnement ou domaine connexe = 2 points <b>Un chef de mission          adjoint juriste-          urbaniste : BAC +          5 en droit,          urbanisme ou          formation          similaire=2 points</b>	
<b>TOTAL</b>	[100]		

La note minimale requise pour être présélectionné est 60 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

Le développement du point 5 intitulé "organisation technique et managériale du cabinet" ne doit pas dépasser cinq pages (caractère Arial, Taille 13, interligne simple) sous peine de perte des points y relatifs.

Les expériences spécifiques sont relatives à l'élaboration des documents de planification spatiale, tels que le Schéma Directeur d'Aménagement Communal, le Plan de Développement Communal, le Plan de Développement Urbain, tout autre document de planification spatial de ressort territorial communal, régional ou national etc....

Seules les copies légalisées des originaux des pièces exigées seront acceptées. Toute copie légalisée d'une copie déjà légalisée ne sera pas acceptée

**En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**



11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la *Personne responsable des marchés publics* ; E-mail : [raimi.bachabi@mairie.bj](mailto:raimi.bachabi@mairie.bj) et prendre connaissance des documents de présélection au *secrétariat permanent des marchés publics* : Hôtel de Ville de Ouidah - B.P. 11 OUIDAH - TEL : (00229) 01 95 36 04 75 / 01 59 66 06 01 ? tous les jours ouvrables de 8h à 12h30mn et de 14h à 17h30mn, heure locale (GMT + 1), à compter du 15 juin 2026
12. Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.
13. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 15 juin 2026. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics sis à l'Hôtel de Ville de Ouidah - B.P. 11 OUIDAH - TEL : (00229) 01 95 36 04 75/ 01 59 66 06 01. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.
- Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.
14. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : « **Secrétariat Permanent des Marchés Publics**, sis à l'Hôtel de Ville de Ouidah - B.P. 11 OUIDAH - TEL : (00229) 01 95 36 04 75 / 01 59 66 06 01 », au plus tard le 29 juin 2026 à 09 h 00 min, heure locale (GMT + 1). Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.
- Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **salle de réunion de l'Hôtel de Ville de Ouidah sise au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment principal dans l'aile gauche**, le 29 juin 2026 à 10 heures 00 minutes, heure locale (GMT + 1).
15. Non applicable
16. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant

**BOIN A LANCER**  
**DDCMP - ATLANTIQUE**



un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les *cinq (05)* jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les *cinq (05)* jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de *trois (03)* jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (trois (03)) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

NB : seuls les candidats ayant retiré le dossier d'appel à manifestation d'intérêt pourront être autorisés à déposer leur dossier de manifestation d'intérêt.

Ouidah, le 12 juin 2026

La personne responsable des marchés publics

  
Raïmi A. BACHABI

